



**CONSEIL MUNICIPAL
DU MERCREDI 27 MARS 2024
SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL**

PROCES VERBAL

Présents :

M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, Mme LACOMBE Maria, Mme MENAHEM Sophie, M. BELTRAN José, Adjoints ; Mme BENARD Gisèle, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, Mme BOISDRON Gisèle, Mme CAPEILLE Sandrine, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, M. INGHAM John, Mme OHN Christiane, Mme BOISORIEUX Michèle, M. CARLES Yves, M. PUIGMAL Patrick, Mme TORRENT Michèle, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

M. COSTE Jean-François, conseiller municipal à M. DUNYACH Denis, adjoint,
M. BORREILL Philippe, conseiller municipal à M. COSTE Michel, Maire,
Mme BOURDIN Géraldine, conseillère municipale à Mme BARANOFF Brigitte, adjointe,
Mme QUER Martine, conseillère municipale à M. PUIGMAL Patrick, conseiller municipal,

Absent(s) :

M. VILA-PASOLA Marti, adjoint, (Excusé)
M. REDONDO Simon,
M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal.

Secrétaire de séance : Mme CAPEILLE Sandrine

NB : les débats ne sont pas retranscrits mot à mot, mais en substance.

Après avoir procédé à l'appel des élus, Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et nomme Mme CAPEILLE Sandrine, secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 06 mars 2024 est adopté à l'unanimité, de ses membres présents ou représentés.

- COMPTE RENDU DES DELEGATIONS AU MAIRE – (M. le maire)

Monsieur le Maire rend compte au conseil municipal des décisions prises dans le cadre des délégations accordées par le conseil municipal, par délibération du 15 juillet 2020 :

Décision n°05/2024 du 29 janvier 2024 : Demande de subvention dans le cadre du projet de réhabilitation du réseau d'assainissement de l'avenue du général de Gaulle établi par AZUR Environnement. L'opération s'élève à la somme de 172 155.00 Euros HT. – De solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales.

Le plan de financement total de l'opération s'établi comme suit :

FINANCEURS	Montant €
Agence de l'Eau RMC – 40,047 %	68 943,00 €
Conseil Départemental 66 – 10 %	17 215,50 €
Autofinancement 49,953 %	85 996,50 €
Total	172 155,00 €

Décision n°06/2024 du 22 février 2024 : Avenant au contrat de bail commercial avec l'EURL CAFE CERET pour un local sis 3 bd Clémenceau à Céret comprenant en plus de la pièce principale d'une superficie de 15 m2 non meublée et sans aménagement :

- 1 bureau à l'étage non meublé et sans aménagement d'une surface de 5 m2.

Il est rappelé que les « lieux loués » correspondent à une quote-part des parties privatives de l'ensemble de l'immeuble, à laquelle est attaché un droit d'accès partagé des parties communes de l'immeuble (exemple, pour accéder aux compteurs de fluides).

Le bail initial conserve sa durée et sa validité. Le présent avenant est consenti à compter du 1er mars 2024. Le présent avenant est consenti à titre gratuit.

- FINANCES –

1- Indemnités des élus – Etat des indemnités 2023

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

L'article 93 de la loi N°2019-1461 Engagement et Proximité du 27 décembre 2019 entraîne une nouvelle disposition au Code général des collectivités territoriales (CGCT). En effet, chaque année, l'article L.2123-24-1-1 du CGCT impose désormais aux communes d'établir un état présentant l'ensemble des indemnités de toute nature dont bénéficient les élus siégeant au Conseil communautaire au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercées en leur sein et au sein de tout syndicat.

Cet état est communiqué chaque année aux conseillers communaux avant l'examen du budget de la Commune.

Les indemnités visées par cette nouvelle obligation comprennent celles perçues par les membres du conseil municipal au titre de leurs divers mandats.

Au vu de ce qui précède, il est proposé au Conseil Municipal de prendre connaissance de l'état annuel joint pour l'année 2023.

Vu l'article L.2123-24-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) créé par la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Considérant qu'en vertu de cet article, le conseil municipal doit être informé chaque année, avant l'examen du budget, de l'état de l'ensemble des indemnités perçues par ses élus,

		Etat annuel des indemnités perçues par les conseillers municipaux			
Prénom	NOM	Indemnités de fonction (montant brut) ou toutes autres formes de rémunération - Année 2023 (à la date d'élection ou de nomination)			
		Communauté de Communes du Vallespir	Mairie de Céret		
Michel	COSTE	24 139,62	26 719,02		
José Manuel	ANGULO		9 188,64		
Brigitte	BARANOFF		9 188,64		
José	BELTRAN		9 188,64		
Gisèle	BENARD		1 416,24		
Stéphane	BERTHELOT		2 920,08		
Gisèle	BOISDRON		1 416,24		
Philippe	BORREILL		1 416,24		
Géraldine	BOURDIN		2 920,08		
Mina	BRISAUD		2 920,08		
Sandrine	CAPEILLE		2 920,08		
Yves	CARLES		356,70		
Jean-François	COSTE		2 920,08		
Denis	DUNYACH		9 188,64		
Monique	DUNYACH		1 416,24		
John	INGHAM		1 416,24		
Christiane	JAIL		1 416,24		
Stéphanie	JUSTAFRE		9 188,64		
Maria	LACOMBE		9 188,64		
Sophie Flora	MENACHEM		9 188,64		
Pierre	PLANAS		1053,54		
Anthony	PREHAM		2 920,08		
Simon	REDONDO		1 416,24		
Martin	VILA PASOLA		9 188,64		

Pris acte à l'unanimité.

2- Approbation du compte de gestion 2023 - Budget Principal

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 pour le budget principal établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité.

3- Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe de l'assainissement collectif

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 pour le budget annexe de l'assainissement collectif établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité.

4- Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe du camping

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 du Budget annexe du camping établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité.

5- Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe des Pompes funèbres

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 du Budget annexe des Pompes funèbres établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité.

6- Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe de la Résidence administrative

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 du Budget annexe de la Résidence administrative établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité.

7- Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe de la gendarmerie

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 du Budget annexe de la gendarmerie établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité.

8- Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe du Musée d'Art Moderne

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 du Budget annexe du Musée d'Art Moderne établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité.

9- Approbation du compte de gestion 2023 - Budget annexe du centre de tri

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil municipal d'approuver le compte de gestion 2023 du Budget annexe du centre de tri établi par le comptable public.

Voté à l'unanimité.

Monsieur le Maire quitte la salle avant les votes concernant les comptes administratifs 2023. Madame Brigitte BARANOFF, 1^{ère} adjointe, assure la présidence de l'assemblée.

10- Vote du Compte administratif 2023 – Budget principal

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2023 du budget principal qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

RESULTATS DE CLOTURE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	9 364 858,10 €
Recettes de l'exercice	10 234 192,70 €
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>869 334,60 €</u>
Excédent reporté N-1	240 546,83 €
Résultat cumulé de fonctionnement	1 109 881,43 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	2 116 785,86 €
Recettes de l'exercice	2 621 636,08 €
<u>Résultat de l'exercice</u>	<u>504 850,22 €</u>
Excédent reporté N-1	-1 301 875,97 €
Résultat cumulé d'investissement (avant restes à réaliser)	-797 025,75 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	983 169,88 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	560 149,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	-423 020,88 €
Résultat cumulé d'investissement (après restes à réaliser)	-1 220 046,63 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	312 855,68 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	-110 165,20 €

Monsieur Patrick PUIGMAL souhaite intervenir sur ce résultat négatif qui doit interpellier tout de même. Dans la revue municipale de mi-mandat, il a été fait état dans les propos introductifs de la précédente gestion, mais en tout cas lors de cette mandature là il n'est apparu à aucun moment de résultats de clôture négatifs.

Monsieur le Maire précise que ces résultats sont sincères et représentent le résultat global en tenant compte des restes à réaliser. Cela aurait pu être équilibré par la réalisation d'un prêt, ce qui n'a pas été le cas.

Monsieur Patrick PUIGMAL déplore tout de même ce résultat négatif.

Madame Stéphanie JUSTAFRE explique qu'effectivement le résultat n'est pas forcément négatif, il tient compte des restes à réaliser, qui n'apparaissent pas précédemment. On essaye d'être plus juste possible, aussi on comptabilise les restes à réaliser. Si nous l'avions fait précédemment les résultats globaux auraient été négatifs, cependant en section de fonctionnement, nous notons un résultat positif cumulé pour l'exercice, sans avoir recours à l'emprunt. En soi, c'est le solde des restes à réaliser qui nous conduit à avoir ce résultat négatif. Nous utilisons le résultat de fonctionnement pour pouvoir le combler.

Monsieur Patrick PUIGMAL rappelle qu'ils n'ont jamais eu de problème avec le contrôle de légalité ou la chambre régionale des comptes.... Nos comptes n'appellent pas à commentaire.

Madame Stéphanie JUSTAFRE informe que la mandature actuelle non plus....

Voté à la majorité (4 voix contre)

11- Vote du Compte administratif 2023 – Budget annexe Assainissement Collectif,

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2023 Budget annexe Assainissement Collectif, qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

RESULTATS DE CLOTURE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	236 252,46 €
Recettes de l'exercice	212 916,08 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-23 336,38 €</i>
Excédent reporté N-1	873 447,03 €
Résultat cumulé de fonctionnement	850 110,65 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	428 547,18 €
Recettes de l'exercice	363 121,86 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-65 425,32 €</i>
Excédent reporté N-1	-148 172,99 €
Résultat cumulé d'investissement (avant restes à réaliser)	-213 598,31 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	0,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement (après restes à réaliser)	-213 598,31 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	636 512,34 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	636 512,34 €

Voté à l'unanimité.

12- Vote du Compte administratif 2023 – Budget annexe des Pompes funèbres

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2023 du budget des Pompes funèbres qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

RESULTATS DE CLOTURE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	0,00 €
Recettes de l'exercice	3 921,00 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>3 921,00 €</i>
Excédent reporté N-1	8 979,31 €
Résultat cumulé de fonctionnement	12 900,31 €

Monsieur Patrick PUIGMAL intervient sur le fait que lors de conseils municipaux précédents il était envisagé d'imputer en dépenses les charges de salaire des agents de la commune qui participent à cette activité. Or ce n'est pas prévu.

Madame Stéphanie JUSTAFRE affirme effectivement que cette année cela n'a pas été fait. Cela est dû au fait qu'il y a eu un changement au niveau de la direction financière et que cette information n'était pas connue.

Voté à l'unanimité.

13- Vote du Compte administratif 2023 – Budget annexe du Camping de Nogarède

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2023 du budget annexe du Camping de Nogarède qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

RESULTATS DE CLOTURE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	3 089,39 €
Recettes de l'exercice	5 000,00 €
Résultat de l'exercice	1 910,61 €
Excédent reporté N-1	22 459,72 €
Résultat cumulé de fonctionnement	24 370,33 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	7 231,00 €
Recettes de l'exercice	530,00 €
Résultat de l'exercice	-6 701,00 €
Excédent reporté N-1	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement (avant restes à réaliser)	-6 701,00 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	0,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement (après restes à réaliser)	-6 701,00 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	17 669,33 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	17 669,33 €

Madame Brigitte BARANOFF précise que c'est un bon résultat à la vue des résultats des années précédentes, et félicite la municipalité de la délégation de service public et de la grande qualité du camping.

Voté à l'unanimité.

14- Vote du Compte administratif 2023 – Budget annexe de la résidence administrative

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2023 du budget annexe de la résidence administrative qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

RESULTATS DE CLOTURE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	53 809,92 €
Recettes de l'exercice	106 574,74 €
Résultat de l'exercice	52 764,82 €
Excédent reporté N-1	0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	52 764,82 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	72 350,77 €
Recettes de l'exercice	54 799,05 €
Résultat de l'exercice	-17 551,72 €
Excédent reporté N-1	-503 587,23 €
Résultat cumulé d'investissement (avant restes à réaliser)	-521 138,95 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	0,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement (après restes à réaliser)	-521 138,95 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	-468 374,13 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	-468 374,13 €

Monsieur Patrick PUIGMAL rajoute que ce n'est pas trop le compte administratif qui les interpelle mais il a été toujours considéré que le budget initial est un budget non sincère et le commentaire sera le même pour le budget annexe de la gendarmerie.

Monsieur José ANGULO précise que dans le commentaire il y a quelque chose de gênant c'est que vous l'avez voté pendant 6 ans. Le montage financier de ces deux budgets remonte aux années 2011/2012 et a connu des dysfonctionnements dès l'origine et a généré des pertes depuis lors. L'insincérité avait été relevée par certains qui sont de l'autre côté de la table.

Monsieur Patrick PUIGMAL souhaite apporter une précision, lors de la mandature précédente : « vous déploriez le déficit chronique de ce budget. En ce qui me concerne à titre personnel je l'ai toujours déploré La suite des propos est inaudible (problème de micro) »

Madame Stéphanie JUSTAFRE interpelle Monsieur Patrick PUIGMAL sur les années précédentes à la genèse de ces budgets, comment la municipalité équilibrait les déficits ... « Vous déférez quelque chose et vous étiez aux responsabilités, vous ne les avez jamais dénoncés pourtant les équilibres étaient quand même difficiles à trouver puisque soit c'était de la subvention soit de l'emprunt qui n'était pas réalisé. On ne peut pas réaliser de l'emprunt sur des budgets qui sont fortement déficitaires. »

Monsieur Patrick PUIGMAL : « je m'occupais modestement du personnel et des sports.... »

Madame Stéphanie JUSTAFRE : « Donc, arrêtons, vous les avez votés, vous les avez déferés en disant qu'ils étaient insincères, ben écoutez, j'ai envie de dire oui ils sont insincères, oui nous l'avons souligné à diverses reprises et bien avant même d'être aux responsabilités. Mais par que sur ces budgets, nous l'avons également souligné sur un certain nombre de choses notamment en ce qui concerne les restes à réaliser, en ce qui concerne les emprunts qui étaient effectués chaque année du capital de l'emprunt et j'en passe... donc aujourd'hui on va arrêter avec ça, chaque fois on va se disputer sur quelque chose ou vous savez que nous avons raison. Vous les avez votés et vous étiez en responsabilité.... »

Monsieur Patrick PUIGMAL : « Madame JUSTAFRE vous n'avez pas raison j'en suis désolé en revanche, je note que pour la première fois depuis 4 ans que vous êtes élus vous reconnaissez que ce budget n'est pas sincère, je vous en donne acte. »

Madame Stéphanie JUSTAFRE invite à reprendre tous les bulletins de campagne afin de voir que c'était annoncé : « Nous n'avions jamais dit qu'ils étaient sincères. Bien sûr qu'ils sont insincères, mais pas depuis 2020 date à laquelle nous sommes arrivés aux responsabilités, ils sont insincères depuis 2012, parce qu'il y a une subvention qui a été donnée de vive voix, alors qu'on sait très bien qu'une subvention pour être allouée elle doit être notifiée par un arrêté préfectoral. Au budget on ne comptabilise pas les subventions qui ne sont pas notifiées. On peut donc repartir à la base. »

Monsieur José ANGULO précise que : « c'est un héritage, on endosse un héritage mais on endosse pas la responsabilité de ce qu'on fait nos prédécesseurs en la matière. Il y a quand même une malhonnêteté intellectuelle qui est assez désagréable, qui est de nous faire endosser les déficits comme si nous étions responsables du montage financier de ce projet. Ce projet a été bancal pour des raisons qui viennent d'être évoquées. On le sait il est bancal depuis l'origine. Depuis 2012 il est déficitaire, jusqu'à preuve du contraire on a été élus en 2020, et nous sommes en 2024, il ne faut pas nous faire porter la responsabilité de quelque chose qui a été votée en 2012 et que vous avez continué de voter pendant 6 ans, tout le temps que vous avez été élu pendant 6 ans et sans le remettre en cause une seule fois. On peut le tourner comme on veut mais cette existence-là de ce type de budget était déjà réelle à ce moment-là. »

Madame Brigitte BARANOFF propose d'arrêter le débat, en précisant la volonté de réduire ce déficit.

Voté à la majorité (4 voix contre)

15- Vote du Compte administratif 2023 – Budget annexe de la Gendarmerie

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2023 du budget annexe de la Gendarmerie qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

RESULTATS DE CLOTURE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	60 673,29 €
Recettes de l'exercice	226 292,66 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>165 619,37 €</i>
Excédent reporté N-1	0,00 €
Résultat cumulé de fonctionnement	165 619,37 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	156 352,36 €
Recettes de l'exercice	159 341,70 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>2 989,34 €</i>
Excédent reporté N-1	-398 323,03 €
Résultat cumulé d'investissement (avant restes à réaliser)	-395 333,69 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	0,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement (après restes à réaliser)	-395 333,69 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	-229 714,32 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	-229 714,32 €

Voté à la majorité (4 voix contre)

16- Vote du Compte administratif 2023 – Budget Annexe Du Musée d'Art Moderne

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2023 du budget Annexe Du Musée d'Art Moderne qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

RESULTATS DE CLOTURE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	14 639,14 €
Recettes de l'exercice	10 736,89 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-3 902,25 €</i>
Excédent reporté N-1	64 935,60 €
Résultat cumulé de fonctionnement	61 033,35 €
SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	2 250 000,00 €
Recettes de l'exercice	760 357,70 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-1 489 642,30 €</i>
Excédent reporté N-1	3 447 502,11 €
Résultat cumulé d'investissement (avant restes à réaliser)	1 957 859,81 €
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	4 405,45 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	0,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	-4 405,45 €
Résultat cumulé d'investissement (après restes à réaliser)	1 953 454,36 €
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	2 018 893,16 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	2 014 487,71 €

Monsieur Patrick PUIGMAL précise qu'il comprend parfaitement que la municipalité ait maintenu ce prêt au vu du taux.

Voté à l'unanimité.

17- Vote du Compte administratif 2023 – Budget Annexe du Centre de Tri

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE demande au conseil de voter le compte administratif 2023 du budget Annexe du Centre de Tri qui est en parfaite concordance avec le compte de gestion dressé par le comptable public.

RESULTATS DE CLOTURE 2023

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	168 236,94 €
Recettes de l'exercice	113 809,66 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-54 427,28 €</i>
Excédent reporté N-1	174 865,99 €
Résultat cumulé de fonctionnement	120 438,71 €

SECTION D'INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	52 005,90 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>-52 005,90 €</i>
Excédent reporté N-1	27 522,72 €
Résultat cumulé d'investissement (<i>avant restes à réaliser</i>)	<i>-24 483,18 €</i>
Restes à réaliser d'investissement en Dépenses	0,00 €
Restes à réaliser d'investissement en Recettes	0,00 €
Sous Total solde des restes à réaliser	0,00 €
Résultat cumulé d'investissement (<i>après restes à réaliser</i>)	<i>-24 483,18 €</i>
RESULTAT GLOBAL avant restes à réaliser	95 955,53 €
RESULTAT GLOBAL après restes à réaliser	95 955,53 €

Voté à l'unanimité.

18- Compte administratif 2023 – Bilan annuel des acquisitions, cessions et échanges immobiliers

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Monsieur le Maire expose qu'en application de l'article L.2241 – 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal doit, chaque année, délibérer sur le bilan des acquisitions et cessions foncières réalisées soit directement par la Commune, soit par l'intermédiaire de personnes publiques ou privées agissant pour son compte.

Les montants ci-dessous sont indiqués hors taxes, hors droits et hors frais d'actes.

Ce bilan est annexé au compte administratif du budget concerné.

COMMUNE DE CERET ANNEE 2023 ETAT DES CESSIONS IMMOBILIERES							
Désignation du bien (terrain, immeuble, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de cession	Montant net (hors frais notariés)
			NEANT	COMMUNE DE CERET			

COMMUNE DE CERET ANNEE 2023 ETAT DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES							
Désignation du bien (terrain, immeuble, droits réels)	Localisation	Références cadastrales	Origine de propriété	Identité du cédant	Identité du cessionnaire	Conditions de cession	Montant net (hors frais notariés)
PARCELLE	UEU DIT "LA NOSAREDA"	BH 236 et 237 BI 77		Messieurs Martell Maurice et Gérard Monsieur Bonnas Thomas	COMMUNE DE CERET	vente notariale	154 307,00€

Voté à l'unanimité.

19- Affectation des résultats 2023 – Budget principal

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Les résultats du compte administratif 2023 – BUDGET PRINCIPAL de la Commune de CERET, sont repris comme suit :

BUDGET PRINCIPAL COMMUNE (BC 200)	
Section Investissement	
Report du résultat 2022	- 1 301 875,97
Résultat 2023	504 850,22
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 797 025,75
Restes à réaliser en dépenses	983 169,88
Restes à réaliser en recettes	560 149,00
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 1 220 046,63
Section de fonctionnement	
Report du résultat 2022	240 546,83
Résultat 2023	869 334,60
Excédent ou déficit cumulé	1 109 881,43
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	1 109 881,43
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	-

Voté à l'unanimité.

20- Affectation des résultats 2023 – Budget annexe de l'Assainissement Collectif

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Les résultats du compte administratif 2023 – BUDGET annexe de l'Assainissement Collectif, sont repris comme suit :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT (BC264)	
Section Investissement	
Report du résultat 2022	- 148 172,99
Résultat 2023	- 65 425,32
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 213 598,31
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 213 598,31
Section de fonctionnement	
Report du résultat 2022	873 447,03
Résultat 2023	- 23 336,38
Excédent ou déficit cumulé	850 110,65
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	213 598,31
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	636 512,34

Voté à l'unanimité.

21- Affectation des résultats 2023 – Budget annexe des Pompes Funèbres

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Les résultats du compte administratif 2023 – BUDGET annexe des Pompes Funèbres, sont repris comme suit :

BUDGET ANNEXE POMPES FUNEBRES (BC640)
--

Section Investissement

Report du résultat 2022

Résultat 2023

Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001

Restes à réaliser en dépenses -

Restes à réaliser en recettes -

Solde d'exécution de la section d'investissement -

Section de fonctionnement

Report du résultat 2022 8 979,31

Résultat 2023 3 921,00

Excédent ou déficit cumulé 12 900,31

Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068

Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002 12 900,31

Voté à l'unanimité.**22- Affectation des résultats 2023 – Budget annexe de la résidence administrative***Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE***EXPOSE :**

Les résultats du compte administratif 2023 – BUDGET annexe de la résidence administrative , sont repris comme suit :

BUDGET ANNEXE RESIDENCE ADMINISTRATIVE (BC234)

Section Investissement

Report du résultat 2022 - 503 587,23

Résultat 2023 - 17 551,72

Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001 - 521 138,95

Restes à réaliser en dépenses -

Restes à réaliser en recettes -

Solde d'exécution de la section d'investissement - 521 138,95

Section de fonctionnement

Report du résultat 2022 -

Résultat 2023 52 764,82

Excédent ou déficit cumulé 52 764,82

Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068 52 764,82

Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002 -

Voté à la majorité (4 voix contre)

23- Affectation des résultats 2023 – Budget annexe de la Gendarmerie

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Les résultats du compte administratif 2023 – BUDGET annexe de la résidence Gendarmerie , sont repris comme suit :

BUDGET ANNEXE GENDARMERIE (BC235)	
Section Investissement	
Report du résultat 2022	- 398 323,03
Résultat 2023	2 989,34
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 395 333,69
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 395 333,69
Section de fonctionnement	
Report du résultat 2022	-
Résultat 2023	165 619,37
Excédent ou déficit cumulé	165 619,37
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	165 619,37
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	-

Voté à la majorité (4 voix contre)

24- Affectation des résultats 2023 – Budget annexe du Centre de Tri

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Les résultats du compte administratif 2023 – BUDGET annexe du Centre de Tri, sont repris comme suit :

BUDGET ANNEXE CENTRE DE TRI (BC259)
--

Section Investissement

Report du résultat 2022	27 522,72
Résultat 2023	- 52 005,90
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 24 483,18
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 24 483,18

Section de fonctionnement

Report du résultat 2022	174 865,99
Résultat 2023	- 54 427,28
Excédent ou déficit cumulé	120 438,71
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	24 483,18
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	95 955,53

Voté à l'unanimité.

25- Affectation des résultats 2023 – Budget Annexe du Musée d'Art Moderne

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Les résultats du compte administratif 2023 – BUDGET Annexe du Musée d'Art Moderne, sont repris comme suit :

BUDGET ANNEXE MUSEE D'ART MODERNE (BC642)
--

Section Investissement

Report du résultat 2022	3 447 502,11
Résultat 2023	- 1 489 642,62
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	1 957 859,49
Restes à réaliser en dépenses	4 405,45
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	1 953 454,04

Section de fonctionnement

Report du résultat 2022	64 935,60
Résultat 2023	- 3 902,25
Excédent ou déficit cumulé	61 033,35
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	-
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	61 033,35

Voté à l'unanimité.

26- Affectation des résultats 2023 – Budget annexe Camping Nogarede

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Les résultats du compte administratif 2023 – BUDGET annexe Camping Nogarede, sont repris comme suit :

BUDGET ANNEXE CAMPING (BC 254)	
Section Investissement	
Report du résultat 2022	-
Résultat 2023	- 6 701,00
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 001	- 6 701,00
Restes à réaliser en dépenses	-
Restes à réaliser en recettes	-
Solde d'exécution de la section d'investissement	- 6 701,00
Section de fonctionnement	
Report du résultat 2022	22 459,72
Résultat 2023	1 910,61
Excédent ou déficit cumulé	24 370,33
Affectation à la couverture d'autofinancement au 1068	6 701,00
Excédent ou déficit cumulé à reprendre au 002	17 669,33

Monsieur le Maire tient à féliciter l'équipe par rapport au fait qu'en 2020 le camping faisait -110 000 Euros de résultats. Et : «3 ans après nous sommes en excédent de 17 669 Euros. Je voudrais donc féliciter l'équipe municipale, ma majorité, d'avoir sur se retrouver les manches et d'avoir fait que ce camping rapporte de l'argent à la commune. Et c'est ce qui va se passer pour les autres budgets... »

Monsieur Patrick PUIGMAL est surpris car l'opposition a toujours suivie sur ce projet, et souhaiterait prendre part aux lauriers tressés. Ils reconnaissent effectivement que le départ débute par un déficit qu'ils n'avaient pas réussi à résorber malgré les efforts menés durant le précédent mandat.

Voté à l'unanimité.

27- Vote des Taux d'imposition 2024

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Dans le cadre de la réforme de la fiscalité, la suppression de la taxe d'habitation est totale depuis l'année 2023. 100% des contribuables n'ont plus à payer cette taxe.

Pour rappel, la part départementale de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) a été ainsi transférée aux communes. Concernant le Département des Pyrénées-Orientales, le taux s'élevait à 20.10 %.

Ce transfert du taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties, accompagné de l'application d'un coefficient correcteur, assure la neutralité de la réforme de la taxe d'habitation pour les finances des communes.

D'autre part, l'article 16 de la loi de finances 2020, avait figé les taux de taxes d'habitation jusqu'en 2022.

A compter de 2023, le taux de taxe d'habitation (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) doit à nouveau être voté.

Dans la continuité du Débat d'orientations budgétaires tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 06 mars 2024, il est donc proposé au conseil municipal de maintenir les taux de fiscalité et de les voter comme suit :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2024	Propositions Taux à voter en 2024	Estimation du produit fiscal 2024
TAXE FONCIERE BATIE	13 242 000 €	45,55 %	6 031 731 €
TAXE FONCIERE NON BATIE	125 700 €	43,27 %	54 390 €
TAXE HABITATION	2 943 000 €	14,18 %	417 317 €

Monsieur Patrick PUIGMAL précise que : « dans le paragraphe il est indiqué que la suppression de la taxe d'habitation est totale depuis 2023, 100 % des contribuables n'ont plus à payer cette taxe mais au titre de la résidence principale. Mais la taxe d'habitation est toujours due au titre des résidences secondaires. Il souhaite que le compte rendu en ce sens soit rectifié. L'opposition va donc s'abstenir en continuité avec notre position lorsque vous avez proposé de majorer pour un pourcentage non négligeable la taxe d'habitation des résidences secondaires, nous n'étions pas d'accord. »

Madame Stéphanie JUSTAFRE précise que cette taxe là est une sur taxe, elle ne fait pas partie des taux votés ici. C'est juste la reconduction des taux usuels qui sont votés ici. La délibération de majoration a elle était votée précédemment.

Monsieur Patrick PUIGMAL rajoute qu'il va y avoir une majoration très importante de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.

Madame Stéphanie JUSTAFRE informe que cette taxe-là a été votée, et que le Conseil municipal en a été informé au moment du vote de délibération, au moment du débat d'orientation budgétaire ainsi qu'aux deux commissions des finances. L'information autour de la table est passée. Effectivement une majoration de 32 % de la taxe d'habitation sur les résidences meublées non affectées à l'habitation principale a été votée. Cette majoration a pour vocation à inciter les propriétaires à remettre à bail leur logement ou à les mettre en vente lorsqu'ils ne les utiles plus et que les volets sont fermés. C'est dans le sens d'une politique publique du logement à mener. Et cette décision n'a rien à voir avec la délibération ici présentée.

Voté à l'unanimité (4 abstentions)

28- Budget Primitif 2024 - Examen et vote du budget principal et des budgets annexes

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 06 mars 2024 sur la base du rapport d'orientation budgétaire a permis d'exposer au Conseil municipal le contexte financier dans lequel la commune évoluera en 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal de voter comme suit le budget primitif 2024, équilibré en dépenses et en recettes. Il est proposé, comme l'année dernière, de ne pas faire de budget supplémentaire, l'affectation des résultats s'inscrit donc au budget primitif. Le budget évoluera au cours de l'exercice au moyen de décisions modificatives.

Budget principal

GRANDS EQUILIBRES DU BP 2024

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2023	Estimation BP 2024	Variation	RECETTES FONCTIONNEMENT	Crédits ouverts 2023	Estimation BP 2024	Variation
Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 869 000,00	2 870 000,00	1 000,00	Chapitre 013 - Atténuations de charges	76 000,00	40 000,00	- 36 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	4 765 000,00	4 866 000,00	101 000,00	Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	322 000,00	350 000,00	28 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	79 000,00	5 000,00	- 74 000,00	Chapitre 73 - Impôts et taxes	7 864 705,50	8 300 000,00	435 294,50
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 444 153,00	1 500 000,00	55 847,00	Chapitre 74 - Dotations et participations	1 668 702,00	1 700 000,00	31 298,00
Chapitre 66 - Charges financières	226 000,00	160 000,00	- 66 000,00	Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	271 800,00	200 000,00	- 71 800,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	158 500,00	279 000,00	120 500,00	Chapitre 76 - Produits financiers			-
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op.Réelles)	50 000,00	10 150,00	- 39 850,00	Chapitre 77 - Produits exceptionnels	17 000,00	15 000,00	- 2 000,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues			-	Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op.Réelles)		10 150,00	10 150,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	380 000,00	450 000,00	70 000,00	Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	89 000,00	75 000,00	- 14 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	578 101,33	550 000,00	- 28 101,33	Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	240 546,83	-	- 240 546,83
TOTAL	10 549 754,33	10 690 150,00	140 395,67	TOTAL	10 549 754,33	10 690 150,00	140 395,67

DEPENSES INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2023 avec reports	Estimation BP 2024 hors reports	Variation	RECETTES INVESTISSEMENT	Crédits ouverts 2023 avec reports	Estimation BP 2024 hors reports	Variation
Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves		5 000,00	5 000,00	Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	578 101,33	550 000,00	- 28 101,33
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	813 000,00	793 057,00	- 19 943,00	Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	380 000,00	450 000,00	70 000,00
Chapitres d'équipements (20, 21, 22 avec reports)	-		-	Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	1 428 505,27	1 475 881,83	47 376,56
Opération 400 - Restructuration patrimoine immobilier	734 473,28	946 207,00	211 733,72	Chapitre 13 - Subventions d'investissement	280 000,00		- 280 000,00
Opération 401 - Aménagements urbains et voiries	964 836,36	2 035 654,00	1 070 817,64	Opération 400 - Restructuration patrimoine immobilier	383 883,34	240 600,00	- 143 283,34
Opération 402 - Population urbanisme social et santé	1 782 106,42	563 860,00	- 1 218 246,42	Opération 401 - Aménagements urbains et voiries	172 822,00	894 711,00	721 889,00
Opération 403 - Pôle scolaire et sportif	275 562,26	446 956,00	171 393,74	Opération 402 - Population urbanisme social et santé	140 312,00		- 140 312,00
Opération 404 - Espaces verts propriété urbaine	435 806,60	122 412,20	- 313 394,40	Opération 403 - Pôle scolaire et sportif	185 842,00	77 000,00	- 108 842,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	34 000,00		- 34 000,00	Opération 404 - Espaces verts propriété urbaine	152 000,00		- 152 000,00
Chapitre 020 - Dépenses imprévues			-	Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00	2 500 000,00	-
Chapitres 040 - Opérations d'ordre de section à section	89 000,00	75 000,00	- 14 000,00	Chapitre 16 - Opérations de refinancement			-
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00	200 000,00	100 000,00	Chapitre 024 - Cessions immobilières	10 000,00	120 000,00	110 000,00
Chapitre 204 - Autres reversements	310 000,00		- 310 000,00	Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00	200 000,00	100 000,00
Chapitre 4581 - Quartier intergénérationnel	92 301,50	100 000,00	7 698,50	Chapitre 27 - Autres immobilisations financières			-
Reports 2023		983 169,88		Chapitres 21 - opération 401	297 488,00		- 297 488,00
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	1 301 875,97	797 025,75		Chapitre 4582 - Quartier intergénérationnel	324 008,45		- 324 008,45
TOTAL	6 932 962,39	7 068 341,83		Reports 2023		560 149,00	
				Chapitre 001 - Excédent reporté N-1			-
				TOTAL	6 932 962,39	7 068 341,83	

Epargne brute prévisionnelle pour 2024 :	925 000,00
Epargne nette prévisionnelle 2024 :	131 943,00
Epargne nette prévisionnelle 2024 augmentée du FCTVA et de la taxe d'aménagement (soit +140 000€ et 226 000€) :	497 943,00

Les propositions budgétaires pour 2024 sont donc préparées dans une démarche qualitative et de dialogue de gestion.

I. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Ce Budget Primitif reprend les reports 2023 dans sa section d'investissement ainsi que les résultats du compte administratif 2023.

1) LES RECETTES D'INVESTISSEMENTS

Les recettes d'Investissement se répartissent pour 2024 en trois catégories :

Les ressources internes :

- L'amortissement à hauteur de 450 000 €,
- Un virement de la section de fonctionnement pour abonder la section d'investissement, d'un montant de 550 000 €

Les ressources propres d'origines externes :

- Le fonds de compensation de la TVA (FCTVA) pour 140 000 €,
- La Taxe d'Aménagement pour 226 000 €,

Les subventions d'investissement :

- Les fonds de concours de la communauté de communes du Vallespir participeront au financement de projets à hauteur de 365 000 €.
- Une subvention de l'Etat (DETR) de 45 000 € allouée au titre de la rénovation de l'éclairage du stade
- Une subvention du Département de 200 000 € allouée pour les travaux rue Clémenceau
- Un fonds vert pour participer à la rénovation de l'éclairage public, d'un montant de 149 000 €.

Les recettes exceptionnelles liées à des cessions :

Une cession foncière est envisagée pour un montant de 100 000 €. Par ailleurs, la commune est désormais inscrite sur la plateforme Agorastore, ce qui permet d'envisager une recette de 20 000 €.

Les emprunts : Un emprunt de 2 500 000 € est prévu en 2024.

Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	550 000,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	450 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	1 475 881,83
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Opération 400 - Restructuration patrimoine immobilier	240 600,00
Opération 401 - Aménagements urbains et voiries	894 711,00
Opération 402 - Population urbanisme social et santé	
Opération 403 - Pôle scolaire et sportif	77 000,00
Opération 404 - Espaces verts propreté urbaine	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 500 000,00
Chapitre 16 - Opérations de refinancement	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	120 000,00
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	200 000,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitres 21 - opération 401	
Chapitre 4582 - Quartier intergénérationnel	
Reports 2023	560 149,00

2) LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement se répartissent par grands secteurs de la manière suivante :

Les dotations aux services représentent :

- L'acquisition de matériel et de mobilier pour 38 500 €.
- L'acquisition de matériel informatique et de logiciels, nécessaires à la poursuite de la modernisation des modes de travail, pour un montant de 80 894 €.

Les améliorations du patrimoine concernent :

- Les travaux d'entretien de bâtiments pour 150 000 €
- Le remplacement de véhicules indispensables aux services pour 78 125 €
- Des travaux de voirie pour un montant de 349 900 €.
- Les travaux d'éclairage public pour 410 400 €.
- Les travaux d'espaces verts, pour 15 000 €,
- La poursuite des travaux de voirie « Clémenceau » pour 455 000 €

Les nouveaux investissements :

- La rénovation du bâtiment San Roch est prévue pour 300 000 €
- La construction d'un centre de santé provisoire pour 300 000 €
- La rénovation des vestiaires du collège pour 273 000 €
- La pose de bornes escamotables pour 350 000 €
- Des frais d'études sont prévus pour 120 000 €

Le remboursement de la dette en capital : En 2024, le remboursement sera de l'ordre de 793 097 €

Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	5 000,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	793 057,00
Chapitres d'équipements (20, 21, 23 avec reports)	
Opération 400 - Restructuration patrimoine immobilier	946 207,00
Opération 401 - Aménagements urbains et voiries	2 035 654,00
Opération 402 - Population urbanisme social et santé	563 860,00
Opération 403 - Pôle scolaire et sportif	446 956,00
Opération 404 - Espaces verts propreté urbaine	122 412,20
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitres 040 - Opérations d'ordre de section à section	75 000,00
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	200 000,00
Chapitre 204 - Autres reversements	
Chapitre 4581 - Quartier intergénérationnel	100 000,00
Reports 2023	983 169,88
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	797 025,75

Le budget d'investissement s'élève donc au total à 7 068 341.83 € en 2024.

II. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

1) LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les contributions directes :

Les taux d'imposition seront votés à taux constants.

Dès que les bases estimées par les services fiscaux pour 2024 nous seront notifiées, nous pourrons si nécessaire revoir le produit des recettes escomptées, au cours d'une prochaine décision modificative.

La loi de finances 2024 a fixé le coefficient d'augmentation des valeurs locatives cadastrales à 3.9% pour 2024. Le produit attendu prévu au budget 2024, est de l'ordre de 6 470 000 €.

Le produit de la Taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est évalué pour 2021 à 300 000 €.

Il est rappelé que la taxe de séjour est désormais versée directement à l'office du tourisme.

Les concours financiers de l'Etat et des autres établissements publics :

Les dotations attendues de l'Etat ne sont pas encore définitivement connues, cependant cette recette reste stable.

La Dotation de Solidarité Rurale (DSR) est prévue pour 615 000 €

Concernant la Dotation de Solidarité Communautaire le montant estimé est de 92 681 €,

La Dotation Forfaitaire est prévue pour 644 000 €

Les autres recettes :

Le produit escompté des **droits de mutation** est prévu en 2024 à hauteur de 426 700 €. Les recettes des loyers restent stables.

Chapitre 013 - Atténuations de charges	40 000,00
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	350 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	8 300 000,00
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 700 000,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	200 000,00
Chapitre 76- Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	15 000,00
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op.Réelles)	10 150,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	75 000,00
Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	-

Ainsi, le budget de fonctionnement s'élève à 10 690 150.00 € en 2024.

2) LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les charges de personnels

Concernant les frais de personnel, le Budget Primitif est construit sur l'hypothèse d'un maintien de la masse salariale, et sont estimés à 4 866 000 € comprenant :

- La création de 2 postes (électricité et urbanisme)
- La reprise des agents du SIS

Les charges à caractère général

Toutes les composantes du budget ont été étudiées pour dégager un maximum d'économies possibles tout en maintenant les conditions permettant d'assurer un service public de qualité. Ce chapitre de dépenses s'élève à la somme de 2 870 000 €.

Les autres charges de gestion courante

Les enveloppes des associations sont reconduites en légère hausse, pour un montant de 292 000 € contre 270 000 € l'année écoulée.

La subvention du CCAS est prévue pour la somme globale de 207 000 €.

Conformément à la délibération prévoyant l'apurement des budgets annexes de la gendarmerie et de la résidence administrative, les crédits sont prévus à hauteur de 90 000 €.

Chapitre 011 - Charges à caractère général	2 870 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	4 866 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	5 000,00
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	1 500 000,00
Chapitre 66 - Charges financières	160 000,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	279 000,00
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op.Réelles)	10 150,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	450 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	550 000,00

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	10 690 150,00	10 690 150,00
Section d'investissement	7 068 341,83	7 068 341,83

Des précisions techniques sont apportées par Monsieur le Maire et Madame Stéphanie JUSTAFRE sur chaque section, chaque chapitre et sur les opérations.

Monsieur Patrick PUIGMAL revient sur l'emprunt d'équilibre de 2.5 millions d'euros, et sur le fait qu'il n'y sera pas fait appel probablement.

Madame Stéphanie JUSTAFRE rajoute qu'il y sera fait appel si nécessaire.

Monsieur Patrick PUIGMAL affirme que le budget présenté ne sera pas exécuté et qu'une bonne part des opérations d'investissement qui apparaissaient ne seront pas réalisées.

Madame Stéphanie JUSTAFRE informe une nouvelle fois comme fait en commission des finances, que des subventions sont sollicitées pour chaque projet, et qu'à ce stade toutes les notifications n'ont pas été réceptionnées. Afin d'équilibrer le budget on a recours à l'emprunt. Elle précise que les opérations d'investissement vont avoir lieu puisque des engagements sont signés, notamment pour l'avenue Clemenceau.

Monsieur le Maire rajoute que si toutes les opérations qui sont inscrites au budget ne sont pas réalisées ce sera par manque de capacité technique en interne. Des contractualisations ont été réalisées avec des maîtres d'œuvres et toutes les opérations sont lancées. Certes toutes les notifications de subventions n'ont pas été reçues, malgré des accords verbaux, pour lesquels l'expérience fait qu'il y a lieu d'être prudent.

Monsieur Patrick PUIGMAL sollicite des précisions concernant l'espace Payrot et les aménagements prévus.

Monsieur le Maire informe que l'espace va être divisé en deux parties. D'abord, mettre de la cohérence dans le parking qui est aujourd'hui complètement anarchique. Les marquages des emplacements seront faits, mais pas de bétonnage. Et une deuxième partie qui se situe à peu près au milieu de l'espace qui va emmener sur un chemin qui ira jusqu'au Ventous qui est en cours de réhabilitation. Des demandes de subventions ont été réalisées pour réaménager tout cet espace. Donc un espace végétalisé, revégétalisé, et une amélioration du pluvial.

Monsieur Patrick PUIGMAL demande si des parcmètres seront installés.

Question à laquelle Monsieur le Maire répond par la négative.

Concernant les bornes escamotables, Monsieur Patrick PUIGMAL imagine que cela est relié au plan de circulation, qui va être proposé mais à quel moment.

Monsieur le Maire informe que l'association des commerçants devait se réunir et rendre leur compte rendu, qui a été réceptionné la semaine dernière.

Monsieur Patrick PUIGMAL demande si le coût de l'acquisition de la maison Parramon s'élève bien à 521 000 Euros pour la détruire et faire des places de parking.

Monsieur le Maire informe que cette information a déjà été donnée lors du dernier conseil municipal. La maison va effectivement être rasée, mais une étude va être engagée pour un réaménagement total de l'espace.

Concernant le centre de santé, Monsieur Patrick PUIGMAL reconnaît le travail remarquable de Madame Brigitte BARANOFF sur ce dossier, tout en n'étant pas favorable à l'implantation d'algécos derrière la clinique. Enfin, il sollicite des informations complémentaires sur l'acquisition du foncier de l'EHPAD.

Monsieur le Maire rajoute que ce sont les terrains à l'Ouest de l'EHPAD pour avoir une réserve foncière.

Madame Brigitte BARANOFF rajoute le premier enjeu est d'avoir une offre de santé, et précise que la collectivité n'a pas la capacité de rénover un bâtiment en quelques mois. L'installation de bâtiments modulaires permet de répondre à la demande immédiate. Ce choix de bâtiments modulaires a été très largement discuté en amont avec la clinique et les professionnels de santé. Notre candidature a été retenue pour le GIP et nous permettra de bénéficier de ce dispositif intéressant qui permet de mutualiser et pérenniser les professionnels de santé. Cela sécurise l'action future.

Voté à la majorité (4 voix contre)

29- Examen et vote du Budget annexe de l'Assainissement Collectif

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du budget annexe de l'assainissement collectif, équilibré en dépenses et en recettes :

En dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	70 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	40 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	6 299,86
Chapitre 66 - Charges financières	14 212,48
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	79 000,00
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op.Réelles)	
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	250 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	508 000,00
TOTAL	967 512,34

En recette de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	196 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	35 000,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	
Chapitre 76- Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op.Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	100 000,00
Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	636 512,34
TOTAL	967 512,34

En dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	90 000,00
Chapitre 20 - Opération 100	
Chapitre 23- Opération 100	1 384 594,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitres 040 - Opérations d'ordre de section à section	100 000,00
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 204 - Autres reversements	
Chapitre 4581 - Quartier intergénérationnel	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	213 598,31
TOTAL	1 788 192,31

En recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	508 000,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	250 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	213 598,31
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	207 594,00
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	550 000,00
Chapitre 16 - Opérations de refinancement	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	59 000,00
Chapitres 21,23,20,204 - Autres reversements d'invest...	
Chapitre 001 - Ex cédent reporté N-1	
TOTAL	1 788 192,31

ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	967 512,34	967 512,34
Section d'investissement	1 788 192,31	1 788 192,31

Voté à l'unanimité.

30- Examen et vote du Budget annexe du Centre de Tri

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du Budget annexe du Centre de Tri, équilibré en dépenses et en recettes :

En dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	
Chapitre 012 - Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	17 155,23
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	40 400,00
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op.Réelles)	
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	153 400,30
TOTAL	210 955,53

En recette de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	115 000,00
Chapitre 76- Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op.Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	95 955,53
TOTAL	210 955,53

En dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	54 000,00
Chapitre 21 - Travaux	
Chapitre 23- Travaux en cours	99 400,30
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitres 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	4 500,00
Chapitre 204 - Autres reversements	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	24 483,18
TOTAL	182 383,48

En recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	153 400,30
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	24 483,18
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 16 - Opérations de refinancement	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	4 500,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 001 - Excédent reporté N-1	
TOTAL	182 383,48

CENTRE DE TRI

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	210 955,53	210 955,53
Section d'investissement	182 383,48	182 383,48

Voté à l'unanimité.

31- Examen et vote du Budget annexe de la Résidence Administrative

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du Budget annexe de la Résidence Administrative, équilibré en dépenses et en recettes :

En dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	35 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	24 579,84
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op.Réelles)	
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	100 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	454 374,13
TOTAL	613 953,97

En recette de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	35 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	578 953,97
Chapitre 76- Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op.Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	
TOTAL	613 953,97

En dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	76 000,00
Chapitre 21 - Travaux	
Chapitre 23- Travaux en cours	10 000,00
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitres 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 204 - Autres reversements	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	521 138,95
TOTAL	607 138,95

En recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	454 374,13
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	100 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	52 764,82
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 16 - Opérations de refinancement	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 001 - Excédent reporté N-1	
TOTAL	607 138,95

RESIDENCE ADMINISTRATIVE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	613 953,97	613 953,97
Section d'investissement	607 138,95	607 138,95

Voté à la majorité (4 voix contre)

32- Examen et vote du Budget annexe de la Gendarmerie

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du Budget annexe de la Gendarmerie, équilibré en dépenses et en recettes :

En dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	19 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	52 579,98
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op.Réelles)	
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section	1 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	390 000,00
TOTAL	462 579,98

En recette de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	1 000,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	461 579,98
Chapitre 76 - Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op.Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	
TOTAL	462 579,98

En dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	156 000,00
Chapitre 21 - Travaux	5 285,68
Chapitre 23 - Travaux en cours	
financières	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitres 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 204 - Autres reversements	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	395 333,69
TOTAL	556 619,37

En recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	390 000,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	1 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	165 619,37
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 16 - Opérations de refinancement	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 001 - Excédent reporté N-1	
TOTAL	556 619,37

GENDARMERIE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	462 579,98	462 579,98
Section d'investissement	556 619,37	556 619,37

Voté à la majorité (4 voix contre)**33- Examen et vote du Budget annexe du Musée d'Art Moderne**

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du Budget annexe du Musée d'Art Moderne, équilibré en dépenses et en recettes :

En dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	4 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	7 875,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op.Réelles)	
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	49 158,35
TOTAL	61 033,35

En recette de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	
Chapitre 76- Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op.Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	61 033,35
TOTAL	61 033,35

En dépenses d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	2 100 000,00
Chapitre 21 - Travaux	
Chapitre 23- Travaux en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitres 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 204 - Autres reversements	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	
RESTE A REALISER DEPENSES 2023	4 405,45
TOTAL	2 104 405,45

En recettes d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	49 158,35
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	23 851,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	73 536,61
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 16 - Opérations de refinancement	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 001 - Excédent reporté N-1	1 957 859,49
TOTAL	2 104 405,45

MUSEE

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	61 033,35	61 033,35
Section d'investissement	2 104 405,45	2 104 405,45

Voté à l'unanimité.

34- Examen et vote du Budget annexe des Pompes Funèbres

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du Budget annexe des Pompes Funèbres, équilibré en dépenses et en recettes :

En dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	14 900,31
Chapitre 012 - Charges de personnel	2 000,00
Chapitre 014 - Atténuations de produits	-
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	-
Chapitre 66 - Charges financières	-
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	-
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op.Réelles)	-
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	-
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	-
TOTAL	16 900,31

En recette de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 013 - Atténuations de charges	-
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	4 000,00
Chapitre 73 - Impôts et taxes	-
Chapitre 74 - Dotations et participations	-
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	-
Chapitre 76 - Produits financiers	-
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	-
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op.Réelles)	-
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	-
Chapitre 002 - Excédent reporté N-1	12 900,31
TOTAL	16 900,31

POMPES FUNEBRES

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	16 900,31	16 900,31
Section d'investissement	-	-

Voté à l'unanimité.

35- Examen et vote du Budget annexe du Camping de Nogarède

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Madame Stéphanie JUSTAFRE propose au conseil de voter comme suit le budget primitif du Budget annexe du Camping de Nogarède, équilibré en dépenses et en recettes :

En dépenses de fonctionnement

DEPENSES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 011 - Charges à caractère général	20 000,00
Chapitre 012 - Charges de personnel	
Chapitre 014 - Atténuations de produits	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	
Chapitre 66 - Charges financières	
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	
Chapitre 68 - Dotations pour provisions (Op.Réelles)	
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	40 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	
TOTAL	60 000,00

En recette de fonctionnement

RECETTES FONCTIONNEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 013 - Atténuations de charges	
Chapitre 70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	
Chapitre 73 - Impôts et taxes	
Chapitre 74 - Dotations et participations	
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	42 330,67
Chapitre 76- Produits financiers	
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	
Chapitre 78 - Reprises sur amort. et provisions (Op.Réelles)	
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitre 002 - Ex cédent reporté N-1	17 669,33
TOTAL	60 000,00

En dépense d'investissement

DEPENSES INVESTISSEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 10 - Dotation et fonds de réserves	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 21 - Travaux	40 000,00
Chapitre 23- Travaux en cours	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 020 - Dépenses imprévues	
Chapitres 040 - Opérations d'ordre de section à section	
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 204 - Autres reversements	
Déficit d'investissement reporté N-1 - 001	6 701,00
TOTAL	46 701,00

En recette d'investissement

RECETTES INVESTISSEMENT	Estimation BP 2024
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de section à section	40 000,00
Chapitre 10 - Dotations, fonds et réserves	6 701,00
Chapitre 13 - Subventions d'investissement	
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilées	
Chapitre 16 - Opérations de refinancement	
Chapitre 024 - Cessions immobilières	
Chapitres 041 - Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	
Chapitre 27 - Autres immobilisations financières	
Chapitre 001 - Excédent reporté N-1	
TOTAL	46 701,00

CAMPING

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	60 000,00	60 000,00
Section d'investissement	46 701,00	46 701,00

Voté à l'unanimité.**36- Budget Primitif 2024 – Subventions aux associations**

Rapporteur : Madame Maria LACOMBE et Monsieur José BELTRAN

Il est rappelé au conseil que, par délibération en date du 26 janvier 2022, le conseil municipal a validé le règlement pour l'attribution des subventions aux associations.

Il est proposé au conseil d'attribuer les subventions suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS	
Associations	Subventions accordées en 2024
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
Choeur D. de Séverac	1 000,00 €
Les amis de la librairie Le Cheval dans l'arbre	500,00 €
MusiCultura Vallespir	800,00 €
Les amis de Mare Nostrum Musicae	1 000,00 €
SMAC	2 000,00 €
Musiques et voix en Pays Catalans	800,00 €
Made In Rock N'Roll	5 300,00 €
Harmonie Fanfare de Céret	5 000,00 €
Céret de Bandas (Festival)	5 000,00 €

Alma Expression (Cie Alma et les Almettes)	1 500,00 €
Cie Pas de Porte	2 000,00 €
Grup Font Freda	300,00 €
Amis de la Médiathèque	2 000,00 €
Less aquarellistes Cérétans	800,00 €
Cinetoiles	500,00 €
Lumière d'encre	7 000,00 €
Céret Photo	2 000,00 €
Escola de Catala	800,00 €
CCCV (Centre Cultural catala del Vallespir)	500,00 €
Foment de la Sardane	8 000,00 €
Sem I serem	500,00 €
<i>Foment de la Sardane (Prix Céret - Banyoles)</i>	3 500,00 €
Art St Roch	3 250,00 €
Comité de Carnaval	11 500,00 €
Ex-Libris - Centre de gravure de Céret	500,00 €
Le Lezard	700,00 €
Le Chas de L'aiguille	0,00 €
C'est Art Dire	300,00 €
ADMR	1 500,00 €
AMAP	500,00 €
Amicale des Sapeurs Pompiers de Céret	5 000,00 €
Céret Agir Avant d'Oublier	500,00 €
Citoyens dans les quartiers - Fête du livre	1 500,00 €
Compagnie Jupon	1 500,00 €
Club de l'amitié	450,00 €
Comité de Jumelage Céret-Luchow	4 000,00 €
Comité de Jumelage Céret-Banyoles	3 500,00 €
Protection Animale du Vallespir	3 000,00 €
Parent'aise en vallespir	700,00 €
I.F. Initiation Forêt	400,00 €
Les amis de L'Orgue de Céret	300,00 €
GERMEN	4 500,00 €
Le passage	300,00 €
Prix walter benjamin	1 000,00 €
Le souvenir francais	450,00 €
TOTAL	96 150,00 €
ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Ceret sportif (rugby)	90 000,00 €

AAPPMA (pêche)	450,00 €
Les Ailes du Vallespir	2 000,00 €
Ashtanga yoga Céret	300,00 €
Alma Sevillana	300,00 €
L'Arbre et le Vent (Tai Chi Chuan et Qi Gong)	300,00 €
Les Archers du Vallespir	1 800,00 €
Aventures Catalanes	800,00 €
Cami Calent Catala	1 000,00 €
Cercle Cérétan de Savate Boxe Française	4 000,00 €
Cercle des Nageurs Cérétans	3 000,00 €
Céret Badminton	700,00 €
Céret Football Club	17 000,00 €
Céret Gym Club	4 800,00 €
Colla Cireres de Céret	1 500,00 €
Cor d'Artista	1 500,00 €
Ecole de Rugby du Vallespir	7 500,00 €
Ecole de pétanque	0,00 €
Entente Vallespir Basket	15 000,00 €
Entente Vallespir Tennis de Table	700,00 €
Escrime club de Ceret	400,00 €
Gymnastique Volontaire de Céret	400,00 €
Judo Club Cérétan	2 600,00 €
Joc de Pilota "Nou de trinca"	200,00 €
M'Bella Danse	1 500,00 €
Pétanque Les Lladounes	1 800,00 €
Pour le Plaisir de Bouger	300,00 €
La Randonnée Cérétane	500,00 €
La Ronde Cérétane	15 000,00 €
Les ours du Vallespir	300,00 €
Réadaptaform	500,00 €
Rugby club féminin Vallespir	500,00 €
Tai Chi Gong	300,00 €
Tennis Club de Céret	2 700,00 €
Tocats del Cim	2 000,00 €
Trampoline 2000	0,00 €
Vallespir Volley	1 300,00 €
Zanshin Karate Do Céret	1 900,00 €
TOTAL	184 850,00 €
ASSOCIATIONS DIVERSES	
Court circuit	3 000,00 €
RASED	907
Les Baladins	300,00 €

Restaurant du cœur	500,00 €
Secours Populaire Français	2 000,00 €
Sel du Vallespir	450,00 €
Vallespir Terres Vivantes	1 000,00 €
Association Catalane pour le don du sang	500,00 €
Association pédagogique de la Plaine, du Vallespir et de la côte Vermeille	500,00 €
TOTAL	9 157,00 €
TOTAL DES SUBVENTIONS VERSEES	290 157,00 €

Voté à l'unanimité

37- Provision pour risques : créances douteuses

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

La constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation, avec la mise en place de la M 57.

Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, il convient de définir une méthode statistique pour la fixation de ces provisions afin d'éviter au conseil municipal de délibérer chaque année. Il suffit ensuite de procéder à l'ajustement de ces provisions, chaque année, au vu des états des restes au 31 décembre.

Dans un souci de sincérité budgétaire, de transparence et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, la constitution de provisions pour les créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Lorsque le recouvrement des restes à recouvrer sur compte de tiers est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, une provision doit être constituée par délibération, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité estimé à partir des éléments communiqués par le comptable public.

La constitution d'une provision permet ainsi de neutraliser une partie du résultat excédentaire en constatant une charge pour un risque de non-recouvrement avéré.

Il est donc proposé à compter de 2024 de constituer une provision pour créances douteuses à hauteur de 15 % des soldes débiteurs du compte 4116 et 4146 apparaissant à la clôture de l'exercice précédent à la balance générale des comptes somme arrondie à l'euro le plus proche, soit : 150 € .

Voté à l'unanimité

38- Provision pour contentieux pour risques : créances douteuses

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

En application des principes de prudence et de sincérité, toute entité publique locale appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57 a l'obligation de constituer une provision dès l'apparition d'un

risque avéré. Une provision doit impérativement être constituée dès l'ouverture d'un contentieux en première instance.

La constitution d'une provision doit donc faire l'objet d'une délibération de l'assemblée.

Le montant total des provisions pour contentieux est évalué pour un risque à hauteur de 10 000 Euros pour 2024.

Il sera opéré une reprise de la provision à concurrence des sommes constatées chaque année et au regard de la dépenses du litige.

Voté à l'unanimité

39- Dépenses pour fêtes et cérémonies (art 6232)

Rapporteur : Madame Stéphanie JUSTAFRE

EXPOSE :

Au regard de la comptabilité publique, et dans le cadre de la comptabilité M 57, il est demandé aux collectivités territoriales une délibération de principe autorisant l'engagement des principales caractéristiques des dépenses imputées à l'article budgétaire 6232 « Fêtes et Cérémonies ».

Il est proposé la liste suivante :

- Cérémonies officielles et vie de la commune :

- Frais liés à l'organisation de fêtes locales et nationales, de cérémonies officielles commémoratives, de vœux ;
- Frais liés aux cérémonies de mariage, autres cérémonies d'état civil, cérémonie liée à la citoyenneté, vie civile ou sociale de la commune ;
- Frais liés à la représentation de la commune lors de cérémonies organisées par des collectivités partenaires ;
- Frais liés aux fêtes de fin d'année, à l'organisation de repas annuels ou saisonniers (exemple : repas des aînés de la commune, repas du personnel...) ;
- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies d'animation de la vie locale et touristique (décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, concerts, bals, expositions et animations, remerciements...) ;
- Frais liés aux manifestations culturelles, associatives, scolaires, sportives et éducatives (décorations, inaugurations, spectacles, fêtes, festivals, concerts, bals, expositions et animations, remerciements...);
- Frais liés à l'organisation de fêtes et cérémonies pour la carrière des agents municipaux (médailles, départs en retraite, mutations...) pour la carrière de partenaires (enseignants, professionnels, associations...) et autres frais occasionnés par les cérémonies liées à la vie administrative de la commune ;
- Frais liés aux manifestations organisées à l'occasion de la venue de personnalités, des rencontres professionnelles entre délégations de collectivités associées, avec des professionnels, associations ou personnalités méritantes (réunions de travail, de chantier...).

- Frais de réception :

- Les dépenses non liées aux fêtes et cérémonies (repas de travail initiés par Monsieur le Maire ou autres élus) ;
- Les dépenses de fournitures diverses et boissons pour réunions du Conseil Municipal ou des Commissions ;
- Les dépenses de réceptions lors de visites de personnalités officielles ou représentant un intérêt pour la commune.

Il est proposé de prendre en charge les frais d'organisation de ces diverses manifestations et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout contrat d'engagement pour les spectacles et d'effectuer toutes les démarches en vue de percevoir les éventuelles subventions susceptibles d'être allouées dans la limite des crédits inscrits au budget de chaque année, et ce durant la durée du mandat.

Voté à l'unanimité

40- Subvention au Centre Communal d'Action Sociale

Rapporteur : Madame Brigitte BARANOFF

EXPOSE :

Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) est un établissement public administratif de la Ville de CERET, chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale sur le champ de la solidarité.

En tant qu'établissement autonome, rattaché à la Ville de CERET, le CCAS dispose de la faculté de définir les modalités techniques d'organisation et d'exercice de ses propres services opérationnels. Le CCAS reçoit des subventions de la Ville de CERET, évaluées annuellement, afin d'équilibrer son budget.

Selon l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la réglementation comptable oblige à verser les subventions après les décisions individuelles d'attribution et/ou le vote du budget.

Aussi, il est proposé d'attribuer au CCAS une subvention de 207 000.00 Euros pour l'exercice 2024 sur présentation d'un document retraçant les orientations stratégiques de l'établissement et les moyens financiers et humains nécessaires à la mise en œuvre de ces actions pour l'année N+1, ainsi que les éléments du compte administratif de l'année N-1.

Voté à l'unanimité

41- Convention d'objectifs avec le Céret Sportif saison 2024/2025

Rapporteur : Monsieur José BELTRAN

EXPOSE :

Il est rappelé au Conseil Municipal la délibération n°13/2024 en date du 06 mars 2024 portant avance sur subvention au Céret Sportif d'un montant de 20000 Euros sur la subvention annuelle.

Dans le cadre de la subvention pour la saison 2024/2025 il est proposé d'établir une convention d'objectifs entre la commune et le Céret Sportif.

Voté à l'unanimité

- INTERCOMMUNALITE-

42- Convention de mandat avec le SYDEEL Pays Catalan pour la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et de communications électroniques (FT) « Avenue du Général de Gaulle »

Rapporteur : Monsieur Marti VILA PASOLA

EXPOSE :

Il est rappelé à l'assemblée les travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique, d'éclairage public, et de communications électroniques sis avenue Général de Gaulle.

Pour la réalisation dans les meilleures conditions en termes de délais, de technicité et de gestion financière, il est proposé de contracter avec le Syndicat Départemental d'Electricité du Pays Catalan une convention de maîtrise d'ouvrage définissant les modalités d'organisation et de coordination des travaux de dissimulation du réseau public de distribution électrique et d'éclairage public, et les modalités de financement des travaux de mise en esthétique des réseaux entre les deux parties contractantes.

Selon le devis établi, le montant estimatif des travaux s'élève à la somme de 131 419.20 Euros toutes taxes comprises. Toutefois le montant définitif des travaux prendra en compte la révision des pris conformément au marché passé avec les entreprises.

Il est donc proposé d'approuver le montant estimatif des travaux ainsi que la convention de mandat pour la coordination des travaux d'enfouissement et de mise en esthétique des réseaux de distribution électrique (BT), d'éclairage public (EP) et de communication électronique (FT) « Avenue Général de Gaulle ».

Voté à l'unanimité

Questions de l'opposition Liste Céret ensemble :

→ Mail de Patrick Puigmal en date du 23 mars 2024 :

Monsieur le Maire,

Lors du prochain conseil municipal, nous souhaitons que vous répondiez aux 2 questions suivantes :

-lors du dernier conseil municipal, réuni le 6/03/2024, à la question de la liste CERET ENSEMBLE sur le devenir du cinéma de CERET, vous avez répondu que la salle de l'Union ne pourrait être utilisés tant que le cinéma actuel était exploité. Si l'actuel propriétaire exploitant devait vesser son activité, cette salle (UNION) aurait-elle l'agrément pour une activité régulière de cinéma ? Très concrètement, avez-vous une réponse formelle et écrite du CNC sur cette question qui est fondamentale ?

-achat des arènes de CERET : en fonction des conclusions de l'étude sur le montant de la réhabilitation des arènes, l'achat sera-t-il maintenu ? La Mairie envisage-t-elle un seuil pour ce projet ? Nous

rappelons que le montant de la réhabilitation des arènes de PARENTIS que vous citez souvent en exemple est exorbitant.

Monsieur le Maire laisse la parole à Madame Maria LACOMBE qui apporte des informations sur le cinéma. « Le cinéma devant fermer nous avons travaillé pour qu'il y ait une offre à Céret. Nous avons pris l'hypothèse de deux séances en semaine le mardi et le vendredi en plus du lundi de cinétoiles. La CNC nous avait accordé son autorisation, mais nous l'a repris car la salle de cinéma restait ouverte, et que la salle de l'union devait utiliser une machine portative et n'était pas dédiée à 100 % au cinéma. Donc nous ne pouvons pas offrir une sella de cinéma à la salle de l'union tant que le cinéma de Céret sera ouvert.

Madame Michelle TORRENT demande lorsque Monsieur LAPORTA cessera son activité si la salle de l'Union aura l'agrément.

Madame Maria LACOMBE affirme que cela sera possible administrativement et techniquement.

Monsieur le Maire poursuit en informant que si nous devons avoir les services de cinémaginaire, ce ne serait que du provisoire. En effet, nous voulons un cinéma autonome. Madame Maria LACOMBE travaille avec un bureau d'étude missionné pour étudier la possibilité de l'implantation d'un cinéma sur Céret avec trois sites qui sont à l'étude, le premier c'est les arènes, puisqu'on peut le prévoir dans le réaménagement des arènes avec une salle de cinéma adossée aux arènes. Le quartier de la gare dans les bâtiments qui sont construits, mais là on s'éloigne du centre-ville. Et il faut aussi penser aux gens qui sont en périphérie. Et enfin, dans quelques mois l'ancienne maison de retraite sera vide, donc ce site a peut-être aussi un potentiel. Les conclusions de l'étude vous seront donc proposées.

Madame Michelle TORRENT évoque une éventuelle réunion de la commission, mais Monsieur le Maire informe qu'à l'heure actuelle c'est prématuré. Les sites ne seront peut-être pas retenus et le chargé d'étude aura potentiellement d'autres idées.

Monsieur Patrick PUIGMAL trouve qu'il n'y a pas d'intérêt pour la salle actuelle et que cela est bien dommage. La salle peut être remise en état pour 700 000 Euros et si on part sur une construction cela sera pour des millions.

Monsieur le Maire informe qu'aujourd'hui exploiter un cinéma mono écran ce n'est pas rentable. Monsieur LAPORTA exploite à minima sans aucun investissement. Aujourd'hui dans l'état ce cinéma ne peut pas être exploité, sans que des frais énormes incombent à la commune. Si aujourd'hui on investit c'est avec un privé. Ce n'est pas la commune qui investira, on ne peut pas se substituer à tous les services.

Monsieur Patrick PUIGMAL informe que pour les arènes de Parentis la réhabilitation a coûté plus de 5 millions d'Euros

Monsieur le Maire annonce 5 480 000 Euros, c'est le chiffre officiel avec 45 % de subvention. Nous avons un joyau, ce sont les seules arènes de tout le département des Pyrénées Orientales. Comment peuvent-elles être utilisées que trois jours par an. Les familles qui ont eu le courage dans les années passées et ne se sont pas posées de question. Ils ont vu le potentiel des arènes. Il n'y avait pas que la taumachie, il y avait des spectacles aussi dans les années 70.

Il nous reste deux options soit on les rase alors que c'est un monument pour la ville de Céret, soit on leur redonne une vie pour les 100 prochaines années. Alors, les 5 millions et demi pour 100 ans ça représente rien surtout qu'on a droit à des subventions. Mais c'est surtout ce qu'on va en faire, on aura la seule salle couverte dans des arènes de 3500 places en cœur de Vallespir, c'est un outil de développement de territoire exceptionnel. Qui rapportera de l'argent à la commune comme le parc d'Aubiry et la salle de l'Union. Donc, on va acheter les arènes on va investir pour en faire un outil exceptionnel sur notre territoire. J'ai déjà discuté avec la région et le département qui sont prêts à nous suivre.

Monsieur Patrick PUIGMAL dit à Monsieur le Maire que le parc d'Aubiry coute 79000 euros tous les ans et quand il voit ce qu'on y fait, ce n'est pas à la hauteur de la dépense.

Monsieur le Maire l'invite avant-première le 10 avril, un carton d'invitation lui parviendra pour le parc du Château et à partir du mois d'octobre vous verrez ce que ça va rapporter à la commune.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 50.

Le Maire de Céret
Michel COSTE



La Secrétaire de Séance
Sandrine CAPEILLE